

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Élection du maire de Saint-Antoine et de ses adjoints

Lieu : Salle du conseil à la mairie

Présentes et présents : l'ensemble des personnes élues : Loïc Barthet, Philippe Chapuis, Benoît Gardavaud, Gaëlle Hermabessière, Vincent Laithier, Ludivine Laurent, Anne-Sophie Meunier, Jean-François Perrot, Laurine Pillod, Karen Romanzini, Joël Vionnet.

Madame Brigitte Prêtre, maire sortante, accueille l'assemblée, remercie l'ensemble des électeurs de s'être déplacé pour faire son devoir électoral. Elle poursuit en remerciant l'assemblée, sa famille, les deux employés communaux, l'ensemble des élus qui l'ont accompagné durant les 18 années où elle a été maire.

Elle passe la parole à Monsieur Benoit Gardavaud, doyen des conseillers municipaux élus qui préside l'installation du conseil et l'élection du maire.

Installation du conseil et Election du maire

Monsieur Benoit Gardavaud appelle à tour de rôle les conseillères et conseillers municipaux élus et les invite à prendre place à la table du conseil.

Monsieur Jean-François Perrot est désigné secrétaire de séance.

Madame Ludivine Laurent et Vincent Laithier sont désignés comme assesseurs.

Monsieur Benoit Gardavaud demande à l'ensemble des conseillères et conseillers qui souhaite prendre le poste de maire. Monsieur Joël Vionnet se propose. A l'issue du vote à bulletin secret, Madame Laurine Pillod, benjamine de la nouvelle assemblée récupère les bulletins et procède au dépouillement. Votants 11, bulletin blanc 1 et bulletins au nom de Joël Vionnet 10 voix.

Monsieur Joël Vionnet est déclaré maire de Saint-Antoine.

Monsieur Joël Vionnet remercie les conseillères et conseillers de leur confiance, il remercie également les membres du précédent conseil municipal pour leurs travail et qui n'ont pas souhaité poursuivre leurs engagements.

Enfin, il remercie Brigitte Prêtre pour ses 18 ans comme maire de Saint-Antoine et son engagement sans faille.

Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur Joël Vionnet nouveau maire, prend la présidence de la suite de la réunion.

Il annonce souhaiter avoir 3 adjoints à ses côtés. Il demande l'accord aux membres du conseil municipal, après vote à main levée : 11 voix pour.

Election des adjoints

Le vote se fait par liste. Une seule liste se présente : Monsieur Philippe Chapuis (tête de liste), Madame Gaëlle Hermabessière et Monsieur Benoit Gardavaud.

Après vote à bulletin secret, votants 11, bulletin nul 1 et bulletins pour la liste 10 voix.

Les 3 adjoints sont élus.

Lecture de la Charte de l'élu local

A l'issue de l'élection, Mr Joël Vionnet nouveau maire procède à lecture de la charte de l'élu local et transmet un exemplaire à l'ensemble du nouveau conseil municipal.

La séance est levée à 20h55.

Le nouveau maire offre le verre de l'amitié aux personnes présentes.